



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Bruno Fasel-Roggo et Bernhard Schafer
Projet de fibre optique dans le canton de Fribourg

QA 3014.12

I. Question

L'ambitieux projet de mettre en place un réseau de câbles à fibre optique jusque dans tous les ménages du canton, a été lancé en 2009. Pour réaliser ce projet, le Groupe E, société fribourgeoise de production et de distribution d'électricité, a prévu une coopération avec Swisscom. Le canton soutient aussi ce projet. Selon des informations parues dans les médias en juin 2011, ce projet est menacé dans le canton de Fribourg. D'un autre côté, nous pouvions apprendre par un communiqué de presse en novembre dernier que Swisscom veut réaliser un million de raccordements de ménages par fibre optique d'ici fin 2015.

Nous posons dès lors les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. A quel stade en est le projet aujourd'hui ? Quelles conséquences l'examen du projet par la COMCO a-t-il sur le déroulement futur du projet ?
2. La collaboration entre Groupe E et Swisscom peut-elle continuer dans la forme prévue ?
3. Une collaboration entre Groupe E et d'autres prestataires comme Cablecom ou entre autres senselan est-elle éventuellement une option ?

13 février 2012

II. Réponse du Conseil d'Etat

La réalisation d'un tel projet implique des investissements de plusieurs centaines de millions de francs. Il est donc normal que les parties étudient de façon approfondie la meilleure façon de le réaliser. Selon le rapport paru en 2010 de la société de conseil WIK-Consult, mandatée par la Confédération, la construction d'un réseau à fibre optique n'est rentable que pour 60 à 70% de la population. Pour les autres 30 à 40%, cette construction n'est pas rentable. En effet, les coûts de construction d'un tel réseau sont fonction principalement de la densité d'appartements par immeuble et dans une moindre mesure de la densité d'immeubles par unité de surface. La construction de tels réseaux est donc très rentable en milieu urbain et inintéressante en milieu rural. Pour cette raison, Swisscom s'est concentré sur la conclusion d'accords avec les services industriels des villes et la construction de ces réseaux. Ces accords, par ailleurs très favorables à Swisscom, ont obtenu l'aval de la COMCO à la fin de l'année 2011. En construisant le réseau de fibre optique (fiber to the home ; FTTH) jusque dans les ménages des 20 villes les plus peuplées de Suisse d'ici fin 2015, Swisscom aura atteint l'objectif qu'il s'est fixé, soit 1 million de raccordements. En ce qui

concerne le Canton, seule la ville de Fribourg fait partie de ce groupe et Swisscom y a commencé les travaux qui seront par la suite intégrés dans le projet cantonal.

Le raccordement de l'ensemble du canton de Fribourg est un projet ambitieux, qui est essentiel pour la concrétisation de la stratégie du Gouvernement qui est de doter toutes les régions du canton et toute sa population d'un accès à internet à haut débit. Or, le 50% des communes qui comptent le 35% des bâtiments et le 25% de la population font partie des zones non rentables. Pour les réaliser, il faut pouvoir compter sur une contribution des pouvoirs publics. Le modèle de coopération avec Swisscom pour le canton de Fribourg tient compte de ces exigences tant au niveau de la rentabilité plus faible que de la péréquation entre villes et campagne, afin de pouvoir offrir un service à un prix comparable sur l'ensemble du canton. Le contrat de coopération comprend donc des clauses spécifiques que la COMCO refuse pour l'instant. Ce refus est basé sur une application stricte de la loi sur les cartels. Swisscom et Groupe E étudient les solutions susceptibles de satisfaire aux exigences de la COMCO sans remettre en question les principes de base de la coopération et sans augmentation du risque financier pour les partenaires.

Notre réponse aux questions concrètes des intervenants est la suivante :

1. Le projet FTTH Fribourg est prêt à être lancé. Tous les contrats avec Swisscom et les documents nécessaires à la création des sociétés sont prêts à être signés. Les plans financiers ont été établis et approuvés. Tous ces accords ont été donnés, sous réserve de l'approbation du soutien financier cantonal au projet par le Grand Conseil. Les projets de message et de décret à l'intention du Grand Conseil, relatifs à cet objet, sont en bonne voie d'élaboration et ils devraient être traités d'ici la fin de cette année 2012. Les partenaires du projet sont confiants qu'une solution acceptable sera trouvée avec la COMCO avant que cet objet soit soumis au Grand Conseil.
2. Comme indiqué en introduction, le contrat de collaboration entre les partenaires contient certaines clauses pour, d'une part garantir la couverture de tout le canton à des conditions financières égales afin de prévenir l'apparition d'une fracture d'accès numérique à large bande entre villes et campagne, et d'autre part assurer que le partage du risque de cet investissement soit équitable entre les partenaires. Le modèle de coopération actuel a non seulement de bonnes chances d'être accepté, mais il est destiné à devenir le modèle de coopération entre Swisscom et les distributeurs d'électricité cantonaux sur le plan suisse.
3. Une coopération avec Cablecom est difficile à envisager car l'entreprise, avec laquelle Groupe E a eu des contacts, est persuadée qu'un remplacement de leur réseau n'est pas d'actualité avant 10 ou 15 ans. En effet, Cablecom a modernisé, très récemment, ses réseaux existants en technologie coaxiale, leur capacité a été étendue et ils sont capables d'absorber le trafic actuel. Cependant, le débit croît exponentiellement puisqu'il double tous les 18 mois. Des contacts étroits existent entre Groupe E et Senselan. Plusieurs pistes de coopération ont été envisagées essentiellement au niveau de la fourniture et de la distribution des services senselan sur l'ensemble du territoire cantonal.

17 avril 2012